

CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du lundi 13 septembre 2021

Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{ère} Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint ;
Mme Mélanie HERVE ; M. Samuel HAREL ;
Mme Dominique CLERGET ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ;
M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés

M. Alain GAYET (donne pouvoir à M. Jean-François MOREL)
M. Marc CHAZELLE (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD)
M. Samuel HAREL (donne pouvoir à M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN
jusqu'à son arrivée à 18h30)
Mme Mélanie HERVE (donne pouvoir à Mme Dominique CLERGET jusqu'à son arrivée à 18h40)

* * * * *

La séance est ouverte à 18 heures par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint

Le Conseil municipal

Désigne à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

Adopte à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 5 juillet 2021 ;

Prend connaissance et débat des communications suivantes :

- Le Conseil approuve le principe de la réfection de 6 sorties de gouttière sur la rue des Haras et la place Michel Vermughen ; au prochain Conseil, une fois connu le montant du devis, il sera décidé de le réaliser, soit en totalité d'ici la fin de l'année soit de commencer par la rue des Haras (la place Michel Vermughen serait alors réalisée en 2022) ;
- Le Conseil approuve le devis pour la plantation de 1 000 bulbes (pour mémoire, il en a été planté 600 l'an passé, mais le nombre est apparu insuffisant), pour un montant de 577 € TTC ;
- S'agissant des illuminations de Noël, une rencontre est prévue avec une société la semaine prochaine, dans la perspective d'illuminer mieux le village, notamment en assurant une continuité des illuminations sur les façades de la rue principale. Un retour sera fait lors de la prochaine séance du Conseil, sur la base d'une enveloppe d'environ 3 000 € ;
- Pour la réalisation du plateau surélevé de la rue du Presbytère, et étant déjà actée la subvention du Département au titre de l'APCR, la Mairie reste dans l'attente des réponses sur les demandes auprès du Département au titre des Amendes de police, et de l'Etat au titre de la DETR, réponses qui devraient nous arriver dans les prochaines semaines. En fonction du calendrier qui sera défini avec l'entreprise Valette (dont le devis a été retenu lors de la séance du Conseil municipal du 5 juillet 2021), les travaux pourraient être réalisés à partir du mois de novembre ;
- Courrier de M. Philippe David proposant d'organiser une animation boogie-woogie sur la place Michel Vermughen, à l'occasion de la Fête du cidre, la Mairie prenant en charge la location du parquet. Sur le principe, la Mairie y est favorable, sous réserve que

l'organisateur puisse respecter les conditions sanitaires dont il est attendu un retour précis de la Préfecture (notamment, sur la nécessité et le contrôle du Pass sanitaire) ;

- Affectation du logement quittée par Mme Perrée avenue de la Gare. 3 personnes se sont portées candidates (dont une seule officiellement par courrier). La décision sera prise par le Conseil une fois qu'auront été établis les devis pour les travaux nécessaires et réalisés lesdits travaux ;
- Des Commissions mixtes (élus-habitants) vont être créées pour l'examen des différents projets d'aménagement de la Commune (1 pour chacun des grands projets). Elles seront composées de 2 élus et de 4 habitants. Lors d'un prochain Conseil, il sera proposé de créer la première, sur le projet d'aménagement des Couloux et de l'arrière du village ;

Adopte à l'unanimité la délibération créant un poste d'agent d'entretien pour l'embauche de M. Jean-Luc Lepetit pour la période du 1^{er} août au 31 octobre ;

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant le contrat avec la Société Olivier Fidelin pour l'étude des projets d'aménagement de la Commune. Ce contrat porte sur un montant de 2 000 € HT ;

Adopte à l'unanimité la délibération modifiant la liste des élus de la Commune représentés au Syndicat départemental d'énergies du Calvados, après avoir décidé de ne pas procéder à ces nomination au bulletin secret. M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN reste représentant de la Commune ; M. Alain GAYET est remplacé par M. Jean-François MOREL ;

Adopte à l'unanimité la délibération prolongeant dans les mêmes conditions les règles d'occupation de la place Michel Vermughen, de la route R 49-D et du domaine public routier à titre exceptionnel, pour les commerçants exerçant une activité de restauration, jusqu'au 30 septembre ;

Décide de remettre à une prochaine séance l'examen du projet de délibération donnant mandat exclusif à l'agence Guy Hocquet de Moulit (représentée par M. Conan), dans la perspective éventuelle de la vente de la parcelle cadastrée 207, située à l'angle du chemin du Vieux-Château et de l'avenue d'Harcourt ;

Prend connaissance et débat des communications suivantes :

- Le fonctionnement du Comité des Fêtes, après la démission de son président, semble créer quelques dysfonctionnements qu'il convient de régler ; une Assemblée générale devrait se tenir prochainement pour arrêter les modalités de fonctionnement de l'association et les relations qu'elle doit entretenir avec la Mairie pour l'organisation des fêtes communales ;
- Communication de Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE sur le jugement du Tribunal administratif de Caen, dans le contentieux intenté par M. Philippe David contre la Commune. Le Tribunal administratif a rejeté ce recours, confirmant ainsi la validité juridique de la délibération du Conseil municipal du 2 mars 2020 attaquée par M. David. Il a également mis à sa charge la somme de 1 000 € au titre des frais engagés par la Commune de Beuvron-en-Auge (pour rappel, les frais sont importants - 2 653 € - ce qui laisse une somme de 1 653 € à la charge du contribuable beuvronnais) ;
- Pour rappel, le Triathlon de Deauville passera par Beuvron-en-Auge vendredi 24 septembre, entraînant la fermeture à la circulation de la rue principale et de la route des forges de 7h à 15h ; des foyers seront distribués aux habitants concernés afin de les informer pleinement sur les conditions d'organisation de cette manifestation lors de son passage dans la Commune ;

La séance est levée à 19h30

Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge

